

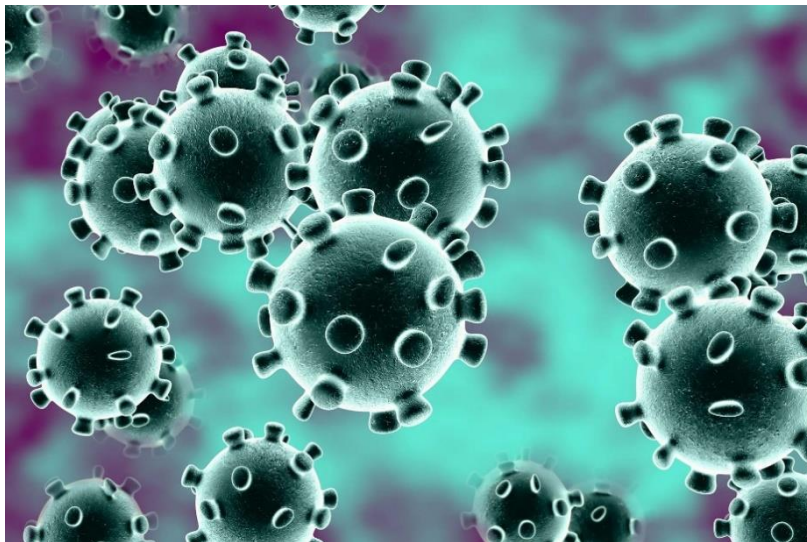
# GASTROVALAIS

Gastrovalais

Information Coronavirus

Décision du conseil fédéral

En date du 20.03.2020



Ici les premières informations, ce qui va suivre :

- Une newsletter Gastrosuisse
- Des infos complémentaires sur nos canaux dès mardi

Le Conseil fédéral annonce les points suivants :

En résumé :

- **Des liquidités pour les entreprises**  
«Des milliers et des milliers d'entreprises recevront de l'argent la semaine prochaine», déclare Ueli Maurer. «En une demi-heure, l'argent pourra être obtenu.» Les banques ont reçu des directives sur le sujet.  
«Nous verrons les prochaines semaines si les 20 milliards suffiront», termine le conseiller fédéral.  
Côté tourisme, 530 millions de francs seront investis dans les régions.

- **Pas de licenciements d'apprentis**

Guy Parmelin annonce les mesures relatives au travail et notamment au chômage partiel. «Il n'y a pas de raison de licencier des apprenties et des apprentis», déclare-t-il. Les entreprises frappées par la crise auront la possibilité de différer provisoirement et sans intérêt le versement des contributions aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC). Ces mesures s'appliquent également aux indépendants dont le chiffre d'affaires a chuté.

- **Chômage partiel aux temporaires**

Le droit à l'indemnité en cas de réduction de travail sera étendu. Le chômage partiel pourra désormais être octroyé aux temporaires. La perte de travail sera également comptabilisée pour les personnes qui sont en apprentissage. Le délai de carence pour pouvoir bénéficier du chômage partiel est supprimé.

Indemnisation quotidienne pour nombre d'indépendants.

### Dans le détail :

- Cautionnement de crédit pour les entreprises saines 20 milliards à disposition. Les crédits seront accessible rapidement et simplement, ceux-ci allant jusqu'à 10% du CA et un maximum de 20 millions
- Mesure fiscale et légale : report sans intérêts moratoires des délais de versement de l'impôt Fédéral direct et de la TVA. Toutes les poursuites de débiteurs pour dettes seront suspendues entre le 19 mars et le 4 avril
- Concernant le chômage partiel étendu aux travailleurs avec un contrat à durée déterminée et /ou aux travailleurs temporaires et aux apprentis
- Plus de délai de latence pour l'obtention des RHT
- Les salariés ne seront plus obligés de liquider leurs heures supplémentaires avant de bénéficier des RHT
- Droit RHT étendus aux personnes assimilables à des employeurs, mais qui sont salariés ; par exemple des associés d'une Sàrl qui travaillent dans l'entreprise contre rémunération.

Les personnes qui travaillent dans l'entreprise du conjoint ou du partenaire enregistré pourront également profiter du chômage partiel et faire valoir une indemnisation forfaitaire de frs 3'320.- pour un poste à plein temps. En précisons : personnes légalement liées par une relation de travail et qui paye des cotisations pour leur revenu provenant d'une activité lucrative dépendante.

- Mesure en cas de perte de gain : une indemnisation pour les indépendants qui subissent une perte en raison des mesures gouvernementales prises pour lutter contre le

coronavirus, à condition qu'ils ne bénéficient pas d'une indemnité ou de prestations d'assurances.

Les indemnisations seront basées sur le système APG et cela se fera sur la base d'un dédommagement journalier correspondant à 80% du revenu mais maximum 196.-/jour.

Qui :

- les indépendants contraints à une interruption de travail, car mis en quarantaine par leur médecin

- Les indépendants qui doivent interrompre leur travail rémunéré en raison de la fermeture des écoles

- les indépendants au sens de la loi fédérale sur les assurances sociales touchés par une fermeture d'établissement accessible au public suite aux récentes décisions du conseil fédérale (bars, restaurants ...)

- Renforcement du soutien aux hôteliers, en renonçant au remboursement du solde des prêts complémentaires mis à disposition de la SSCH qui bénéficiera de 5,5 millions supplémentaire
- Les indépendants qui ne remplissent pas les critères risqueraient d'être fortement touchés, voire tomber en faillite. «Nous sommes prêts à analyser et imaginer d'autres mesures. C'est un processus continu», précise Guy Parmelin